

Economie

Taxes et vols à main armée asphyxient l'Aneza/Mudaka

La recrudescence de gangstérisme et vols à main armée perpétrés jour et nuit dans le groupement de Mudaka en zone de Kabare inquiète. Pire, les taxes régionales de zone et collectivité imposées aux opérateurs économiques par les services des "Affaires économiques", Hygiène et Environnement, Transport, Culture et Arts, Commerce extérieur... asphyxient l'Aneza au Centre de négoce de ce groupement où se ravitaillent la population locale et la ville de Bukavu tous les jeudis et dimanches.

L'autorité de la zone, représentée à ce grand marché par l'administrateur Kashabira Murara, rançonne plus qu'elle ne sécurise les marchands pendant que viennent de reprendre du poil de la bête les derniers disciples du tristement célèbre bandit Kisala (la bande à "P.M." et Tumbo en tête), élément dangereux dont la population insulaire d'Ijwi s'est débarrassé il y a bien des années.

C'est ce qui a été dénoncé sans ambages par le comité de l'Aneza/Mudaka au cours de sa grande réunion du 29 mars 1993 présidée par M. Cizungu Machara. Au fait, dans sa lettre du 28 février dernier, M. Bashizi Mbuya, président de l'Aneza/Mudaka, écrit que pour redresser la barre socio-économique du secteur de Mudaka il faut absolument enrayer les vols, l'insécurité et l'insalubrité au marché avant de songer à la construction par ailleurs urgente des toilettes publiques et à l'achèvement de l'abattoir du marché. A plaindre aussi cette

ignorance de l'ordonnance n° 90/046 du 8 août 1990 portant réglementation du petit commerce au Zaïre par les "Katera", revendeurs et autres petits commerçants ambulants de la zone de Kabare.

Dans tous les cas, la confusion règne dans la perception des taxes dans cette zone rurale. Où les agents de l'Agriculture, des services vétérinaires, Environnement, Hygiène et Commerce extérieur se battent après s'être rabattus sur un même marchand, des fois avec usage de la violence ou de traditionnels procédés d'intimidation publics, un peu comme pour faire autorité !

La récente plainte n° Aneza/ZK/SM/001/93 contre sieurs Safari et Birhashwirwa Mulundi, respectivement agents de l'Environnement et des "Affaires" économiques sur le rançonnement et la perception illégale des taxes, ne peut que confirmer la déplorable situation de crise d'autorité dans laquelle croupissent les opérateurs économiques de plus d'un groupement de la zone de Kabare. Il y a évidemment tout lieu de se montrer satisfait de l'action menée par l'Aneza, secteur de Mudaka-Kashunguri, en vue de tout remettre sur les rails.

N'en déplaise aux services dits spécialisés de la zone qui s'obstinent à faire appliquer quelques principes économiques non maîtrisés par eux sans pour autant y réfléchir ni en appréhender les conséquences.

Imata Raphaël Déwen

Education nationale

Prime des enseignants ou rançonnement des parents ?

Certains esprits mesquins ou illuminés se plaisent aujourd'hui à Bukavu à rappeler aux enseignants qu'ils vont en classe par respect de leur rendez-vous mensuel du "percevoir" beaucoup plus que pour y aller transmettre des connaissances. Les jérémiades et les cris retentissants de protestation lancés par quelques parents des élèves de l'éducation nationale au Sud-Kivu depuis le mois de janvier 1993 contre la mesure de contribution ou "d'intervention des parents de bonne volonté" pour l'avancement des programmes et la réussite de l'année scolaire 92-93 viennent d'atteindre leur point culminant.

Les gestionnaires des écoles rencontrent d'énormes difficultés financières et pédagogiques. Déjà, plusieurs facteurs annoncent une seconde année blanche. Dans les écoles publiques et même privées, du cycle primaire ou supérieur, des remous et menaces de grève sont enregistrés au cours des réunions des parents, des étudiants ou encore des enseignants à bout de patience et de souffrance après plus de quatre ou cinq mois de non-paiement des salaires, arriérés des bourses d'études et autres frais de professionnalisation. Des réunions de revendication sont plus régulières que les conférences et les publications scientifiques.

Un rapide tour de la ville de Bukavu et ses environs permet à un enquêteur soucieux de la scolarisation de l'enfant zairois de constater ce que suit. D'abord, dans les écoles privées. La source des mécontentements des "contribuables" est sans conteste la multiplication, par deux ou par trois, des frais de minerval (bien qu'exprimés en devises) et de participation aux cours d'un trimestre à

l'autre. Dévaluation continue de notre monnaie, prétendent les chefs d'établissements.

Ensuite, dans l'enseignement public, primaire, secondaire et supérieur, les parents se sentent plutôt rançonnés tant il est vrai que leur intervention (de 700.000 à 5.000.000 Z par enfant, selon les écoles et la fonction du parent) est obligatoire. Que d'élèves ont été chassés de l'école pour non-paiement de la fameuse prime à la date imposée ou proposée par l'établissement en accord avec les parents des élèves régulièrement inscrits ? Et pour un enseignement de quelle qualité ? Quand on sait que l'enseignant, dans la vie qu'il mène, offre des prestations inférieures à la moyenne.

D'autant qu'à la simple lecture du journal de classe et du cahier de communication des élèves de plus d'une école, l'on constate non sans regret que pédagogiquement parlant, l'année scolaire 1992-1993 est aussi blanche que la précédente. Mais le drame est tenu secret, au nom de "changement" que les braves enseignants du Sud-Kivu n'ont jamais maudit.

Enfin, à l'enseignement supérieur et universitaire de Bukavu, rien n'est rassurant, à moins que le gouvernement de salut public règle la kyrielle des factures dues aux enseignants, personnel administratif et technique ainsi que celles des bourses d'études tant

attendues depuis l'ouverture de l'année académique en cours, faute de liquidités en banques. A ce sujet, justement, le secrétaire général académique de l'ISP/Bukavu, le professeur Kanbu Kilelo a tenu à rappeler à l'opinion que la somme de 7.099.850.000 zaires de bourses virée à la Banque du Zaïre à Bukavu au compte de l'institut n'est toujours pas payée aux étudiants pour la même raison. Et le secrétaire général administratif, le professeur Kita Kya-Nkenge, d'indiquer qu'officiallement, aucun mouvement de grève ne s'observe dans les rangs du personnel, bien que le comité de gestion de l'institut ait positivement répondu à la demande de l'organe administratif et technique de voir leur temps de travail journalier réduit de 7 à 4 heures.

L'on ne peut qu'admirer la bonne volonté et la fermeté virile de nos enseignants. Certainement car tous regardent la tête entre les mains l'année scolaire 1991-1992 dans le rétroviseur. Mais à l'ISTM et ISDR, les enseignants menaceraient d'aller (ou mieux de rentrer) en grève. Le clou de la menace ? Quatre mois de salaires impayés. La sonnette d'alarme a été tirée depuis bientôt deux semaines mais l'atmosphère va bientôt se détendre avec la paie d'avril par les étudiants de la dernière tranche des frais de minerval.

Imata Raphaël Déwen

Le HCR prêt à installer des Burundais à Kirungutwe

JUA : Bientôt, le HCR compte installer les réfugiés burundais à Kirungutwe en collectivité de Burhinyi dans la zone de Mwenga. Y a-t-il des problèmes de leur réinsertion, car les réfugiés vivent encore dans la Plaine de Ruzizi.

MAZOU : C'est une décision des autorités zairoises d'installer les réfugiés burundais à Burhinyi pour des raisons de sécurité et conformément aux accords en la matière de les installer à une distance raisonnable. On le sait, après les événements de novembre 1990 au Burundi, le Zaïre a accueilli environ 35.000 réfugiés. Ils étaient installés dans 4 camps : Kibogoyi, Biriba, Luvungi et Kyringye. D'autres ont été accueillis dans des familles. Après plusieurs opérations de rapatriement spontanées, il en est resté 3.224, au dernier recensement du mois de décembre 1992. Il est établi que ceux, qui exprimeront la volonté de rester, ne pourront pas s'établir dans la Plaine de Ruzizi, à cause de la rareté des terres. Le gouvernement zairois leur a proposé, après examen de site par le HCR, les terres de Burhinyi en zone de Mwenga. Kirungutwe a été retenu à cause du climat et les possibilités d'accès. Nous avons effectué deux missions à Burhinyi avec le chef de division de l'Administration du territoire, du commissaire de zone de Mwenga, du conseiller du gouverneur de région ainsi que du Mwami. Ces missions visaient l'examen du site et l'évaluation de la surface disponible où l'on pourrait installer les réfugiés. Aucune décision n'a été prise à ce sujet et il n'y a pas à imposer une quelconque décision.

JUA : Il nous semble que la population s'oppose à l'installation des réfugiés, y a-t-il un autre endroit prévu ?

MAZOU : Un effort d'explication est à faire. Et cette tâche est dévolue au Mwami. Car rien n'est à imposer, j'insiste. Toutefois, j'ai constaté que les gens là-bas sont accueillants. L'on a pu remarquer l'hospitalité des Zairois lors des événements de novembre 1990. En ce qui concerne un autre lieu au cas où la population refuserait l'installation des réfugiés à Kirungutwe, c'est la tâche des autorités zairoises de donner un avis à ce sujet.

JUA : Les Burundais estiment que la clé de répartition des bourses d'études ou de l'aide à l'éducation du HCR est faussée. Car, ce sont les Rwandais qui reçoivent le tout !

MAZOU : C'est une rumeur ! Mais nous aimerions qu'une personne apporte la preuve d'une telle assertion. Des noms et même des cas précis. Le moins que l'on puisse dire est qu'en collaboration avec le bureau du HCR à Kinshasa, nous avons accueilli des réfugiés burundais hutu. Depuis 1991, la population des réfugiés, qui a bénéficié de l'aide à l'éducation en bourse d'étude, est burundaise. Il y a eu quelques rares Rwandais. Cependant, beaucoup, qui sollicitent l'aide sont victimes de leur âge. Lorsqu'en accord avec le HCR Kinshasa, l'âge requis était de 25 ans. Mais après examen et compte tenu des années blanches, l'on a ramené la limite à 28 ans.

JUA : Quelle est la situation actuelle des réfugiés au Sud-Kivu. Notamment ceux de la Plaine de la Ruzizi ?

MAZOU : Après le recensement de décembre 1992, le HCR sait qu'il a 3.224 réfugiés dans les 4 camps cités ci-haut. Il est question de les déplacer vers Burhinyi. Cependant, la situation sanitaire est bonne, après avoir fait face aux épidémies de méningite et de choléra avec le concours de l'Unicef et du diocèse d'Uvira. Le résultat est bon sur le plan alimentaire malgré que le HCR se heurte aux problèmes de liquidité d'argent, de télécommunication et de communication.

Imata Raphaël Déwen

La zone de Mwenga hébergera-t-elle les réfugiés burundais ?

L'installation des réfugiés burundais, en provenance de la Plaine de la Ruzizi où ils ont été frappés de mesures d'éloignement, pose encore quelques problèmes dont les solutions sont envisagées pour demain. Mais déjà, le SIPROBU (Syndicat d'initiative pour le progrès de Burhinyi, localité hôte) revendique un droit de regard sur l'évolution "du dossier" dont il ignore jusqu'à la fin des dessous des négociations entre les gouvernements zairois et burundais, afin de dissiper tout malentendu.

Alors que tout était fin prêt pour le déplacement de ces réfugiés, conformément aux accords convenus à Kirungutwe le 22 février 1993 entre le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) à Bukavu, M. Mazou dont l'interview ci-contre, la délégation du gouverneur de région du Sud-Kivu et le chef de collectivité-chefferie de Burhinyi en présence de ses chefs de groupements, une résistance vient d'être opposée par quelques membres du Siprobu.

En effet, dans leur lettre du 12 mars 1993 ouvertement adressée au gouverneur de région du Sud-Kivu, 41 ressortissants de la collectivité de Burhinyi en zone rurale de Mwenga, pour la plupart membres non déclarés du Siprobu, protestent avec force contre l'installation des réfugiés burundais dans leur collectivité. Mesure qu'ils qualifient de contraignante, la base n'ayant pas été préalablement consultée pour émettre son avis sur l'arrivée massive

dans leur milieu des "frères burundais".

"La collectivité de Burhinyi a une population qui lui suffit et n'est pas en mesure de prendre des réfugiés en charge... C'est bon d'assister une personne en danger quand on le peut mais c'est fou de s'engouffrer pour vouloir aider", écrivent-ils. Mais il n'en est rien en réalité. L'inquiétude de la population réside dans le mystère créé autour du nombre exact des réfugiés à transplanter car les chiffres ne sont révélés ni par le HCR ni par le gouverneur, ni par le chef de collectivité d'accueil, le mwami Muganga Basengezi qui vient d'être réhabilité à ce poste après douze ans de suspension ! Et que la population autochtone considère comme "condamné à tout accepter" aux fins de plaire à son sauveur et représentant du "Guide" en région.

"Nous les Barhinyirhinyi, nous sommes en train de nous organiser pour sauver les 30 ans de politique qui nous ont détournés du progrès de notre collectivité", précisent-ils dans leur lettre. On le sait bien, trois groupements ne posent aucun problème d'hébergement des réfugiés d'accueil (39 ha des villages Cigezi, Bugere et Rusimbi), Mulanga avec ses deux sites (19 ha sur Kabemba et Lushabeye) et Kitwabaluzi dont 24 ha seront occupés par les réfugiés, dans les localités d'Irhundwe, Narhukonyi et Irhende.

Quatre autres chefs de groupement sont également prêts à recevoir des réfugiés pour des raisons humanitaires.